

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 23 du mois de mars à 19 heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2016.

Présents : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI/ Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Virginie GIMENEZ/ Gracienne DODAIN / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI/ Eddie DEGIOVANNI / Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Taoufick FATFOUTA / Delphine BOLLARO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Jean-Yves LESSATINI/ Christine DECORDIER/ Sophie ESPOSITO / Philippe JANIN.

Procurations : Sonia CHAKROUNI à Virginie GIMENEZ/ José DRAGONI à Delphine BOLLARO

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Le Maire expose que la Société LAFARGE Ciments dont le siège social est situé à Clamart (Hauts de Seine) a formulée le 27 mai 2015 une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une installation de valorisation énergétique de déchets non dangereux sur le site de la cimenterie de Contes (AM).

Cette demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, complétée le 7 et le 21 juillet 2015, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 16 décembre 2015 portant organisation d'une enquête publique du 25 janvier au 29 février 2016 en mairie de Contes.

Conformément à l'article 7 dudit arrêté préfectoral le Préfet des Alpes-Maritimes sollicite l'avis du conseil municipal de DRAP.

Le Conseil Municipal

Considérant le dossier soumis à enquête publique pour la demande précitée et notamment la description du site et des activités, l'étude d'impact, l'étude des dangers ainsi que les annexes y afférentes

Considérant l'avis de l'autorité environnementale en date du 20 novembre 2015,

Considérant que le projet a bien identifié et pris en compte les enjeux environnementaux

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation ci-dessus désignée par la Société LAFARGE Ciments dont le siège social est situé à Clamart (Hauts de Seine) seulement si le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en charge du dossier de cette demande ne soulignent pas une atteinte à l'environnement telle que définie par le code de l'environnement.

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 25
votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

N° 020/2016

OBJET : Administration
Générale :

Relative à l'exploitation
d'une installation de
valorisation énergétique de
déchets non dangereux sur
le site de la cimenterie de
Contes.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le :
...../03/2016
et publication en mairie le :
...../03/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTINE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP
(Alpes-Maritimes)